ART. 20 N° II-1642

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

Nº II-1642

présenté par

M. Michels, Mme Degois, Mme Le Feur, Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Khedher, M. Colas-Roy, M. Rebeyrotte, M. Chalumeau et M. Kasbarian

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Plan de relance »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie Compétitivité	0	0
Compétitivité	0	500 000
Cohésion	500 000	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'abonder de 500 000 euros en crédits de paiements et en autorisations d'engagement l'action 02 « Jeunes » du programme 364 « Cohésion » au sein de la mission Plan de relance afin d'ouvrir la possibilité à l'État de mettre en œuvre à titre expérimental pendant un an une prime Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) vert. Cette expérimentation pourrait prendre la forme d'une prime de 2 000 euros versée au

ART. 20 N° II-1642

moment de la signature d'un contrat à durée indéterminée par un jeune diplômé (jusqu'à 3 ans en sortie d'études) suite à une expérience en VTE (soit en contrat d'apprentissage ou contrat à durée déterminée).

Le rapport d'information mené pour le Comité d'Evaluation et de Contrôle (CEC) faisait état de la difficulté de recruter de bons profils dans le secteur industriel (p.182 du rapport Thierry Michels et Olivier Marleix sur L'évaluation de la politique industrielle, n° 3794, publié le 21 janvier 2021). Également souligné dans rapport de France Stratégie « *l'industrie* le de sérieuses difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs. Début 2019, il a été fait état de 50 000 postes non pourvus dans l'industrie, faute de candidats qualifiés. Plusieurs statistiques officielles ont confirmé l'acuité de ce problème de tension sur le marché de l'emploi dans l'industrie, ces dernières années » (Les politiques industrielles en France : évolutions et comparaisons internationales publié novembre Partant de ce constat, le présent amendement propose d'expérimenter l'élargissement du dispositif déjà existant VTE vert afin de soutenir les PME et ETI pour l'embauche en CDI d'un jeune diplômé l'entreprise. ayant effectué un VTE vert au sein de

Considérant que le VTE vert a pour objectif d'accompagner les PME et ETI dans le recrutement de jeunes talents pour des missions en lien avec les thématiques environnementales, le présent amendement s'inscrit parfaitement dans le soutien à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) définie par le Gouvernement visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Afin de lancer cette expérimentation en 2022, il est proposé de créditer l'action 02 « Jeunes » du programme 364 Cohésion de cinq cent mille euros et de minorer à due concurrence l'action 04 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des régaliennes » du administrations programme « Compétitivité ». 363 La réduction de 500 000 euros des crédits de l'action 04 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » du programme 363 « Compétitivité » représente 0.04 % des crédits de paiement de cette action et a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant. Il n'est pas envisagé de restreindre les moyens du programme 363. On appelle ainsi le Gouvernement à lever le gage, afin de ne pas diminuer le budget dédié.